



réparations et charges de location

Par **talgo38**, le **01/09/2010** à **14:59**

a qui du locataire ou du propriétaire doit changer et payer un robinet fendu et qui doit payer la facture du plombier

Par **Domil**, le **01/09/2010** à **15:13**

C'est le robinet qui est fendu (donc qui a du être changé) ou était-ce un joint ?

Par **talgo38**, le **01/09/2010** à **15:23**

le joint est parfait le robinet est fendu dans toute sa longueur et fuit partout

Par **Domil**, le **01/09/2010** à **15:50**

Donc changement complet obligatoire. C'est à la charge du bailleur.
Sauf que vous avez fait la réparation sans son autorisation. Est-ce qu'il y avait urgence (est-ce qu'il était impossible d'arrêter la fuite due au robinet, sans fermer l'eau pour tout le logement ?) ?

Vous devez

- garder le robinet abîmé
- avoir une facture pour le robinet acheté (qui doit être dans la même classe que le robinet d'origine. Vous ne pouvez pas lui faire payer un meilleur robinet ou un robinet acheté une fortune)
- avoir une facture pour le plombier si un plombier est intervenu (là encore, un montant normal)